

DEMANDE D'ADHÉSION D'ENTREPRENEUR

Veillez compléter ce formulaire en entier et le faire parvenir avec votre paiement à:
 CUFCA - L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTREPRENEURS EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE INC.
 3200 Wharton Way, Mississauga, ONL4X 2C1

TÉLÉPHONE : 1-866-GO SPRAY (1-866-467-7729)
 TÉLÉCOPIEUR : 1-877-416-3626

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ EN ENTIER, SI NON, LA DEMANDE D'ADHÉSION SERA REJETÉE

PARTIE 1 - ADHÉSION

PARTIE 1a – INFORMATIONS AU SUJET DE L'ENTREPRISE

(Veillez écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Représentant (Contact principal)		
Nom légal de l'entreprise		
Nom commercial de l'entreprise		
Adresse postale		
Adresse pour service de courrier		
Site Web		
Ville	Province	Code Postal
Téléphone	Télécopieur	Courriel
Succursales additionnelles:		
Noms et adresses de tous les directeurs et/ou responsables : (si plus de 3, veuillez joindre la liste)		
Nom	Nom	Nom
Adresse	Adresse	Adresse
Type de Mousse en Polyuréthane:		
<input type="checkbox"/> Giclée	Nombre d'années d'expérience _____	
<input type="checkbox"/> Versée sur place	Nombre d'années d'expérience _____	
<input type="checkbox"/> Autre	Nombre d'années d'expérience _____	
Type d'entreprise:		
<input type="checkbox"/> Propriétaire unique	<input type="checkbox"/> Société incorporée	<input type="checkbox"/> Partenariat
<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Distributeur/En gros	<input type="checkbox"/> Manufacturier
		<input type="checkbox"/> Détaillant
Incorporation # _____ Date d'enregistrement de l'incorporation: _____		

PARTIE 1b – DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

On doit fournir une copie des documents d'incorporation de l'entreprise avec le numéro d'enregistrement de ladite incorporation ou le formulaire de remise de TPS indiquant le nom et le numéro de TPS.

PARTIE 1c – POLITIQUE POUR LES MEMBRES

La contribution des membres au fonds de développement de l'industrie CUFCA (FDI) est de 0,04 \$ au kg pour tous les achats de résine conforme au CAN/ULC S705.1. La facturation est effectuée sur une base trimestrielle.

PARTIE 1d – ENTENTE D'ADHÉSION

En tant qu'entrepreneur membre de CUFCA, j'accepte de me soumettre au code de déontologie de CUFCA comme suit:

1. D'avoir à cœur de façon sacrée le concept de la libre entreprise et d'offrir un service à la clientèle sans reproche.
2. De participer à la visibilité et à la force de l'industrie.
3. De soutenir la recherche et le développement de nouveaux matériaux et d'installations pour découvrir des emplois innovateurs pour les produits et services du polyuréthane.
4. De préconiser une politique de publicité qui:
 - fasse la promotion des forces et mérites des affaires et produits de l'entreprise
 - annonce seulement des produits et des prix authentiques
 - ne reflète pas de façon négative sur les produits et services des concurrents
 - poursuive les objectifs de toute l'industrie
5. De me conformer avec les lois et règles fédérales, provinciales et municipales afin d'assurer une utilisation sécuritaire des produits et de voir à ce que les normes de santé et sécurité ne soient pas violées.
6. De fournir la plus haute qualité de matériaux, de main d'œuvre et d'honorer toute réclamation concernant les travaux exécutés.
7. De promouvoir et soutenir la mousse de polyuréthane.
8. De favoriser la coopération et le développement envers l'industrie.
9. D'utiliser et d'installer les matériaux uniquement pour le besoin prévu et seulement avec un personnel qualifié.
10. De protéger l'environnement et d'agir d'une façon responsable envers l'environnement.

En tant qu'entrepreneur membre, j'accepte aussi de payer tous les frais requis, incluant une cotisation d'adhésion annuelle ainsi que le fonds de développement de l'industrie de CUFCA (FDI). Le FDI de CUFCA est limité à la mousse de polyuréthane rigide giclée de densité moyenne. J'accepte de soumettre mes achats trimestriels de résine de mousse de polyuréthane de densité moyenne au bureau de CUFCA au plus tard le 15 du mois suivant la fin des trimestres (c'est-à-dire le 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre) ou d'aviser mon fournisseur de soumettre ces chiffres de ma part. Le FDI est facturé sur une base trimestrielle. Tous les frais sont sujets à changements.

Par la présente j'accepte de me soumettre au code d'éthique et de payer toutes les factures émises par CUFCA tel que mentionné ci-dessus. Je reconnais que les frais pourraient changer de temps à autre.

PARTIE 2 – OCTROI DE LA LICENCE

PARTIE 2a – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENTREPRISE

Veillez inscrire vos autres intérêts commerciaux (Autres entités légales ou noms commerciaux)

Veillez inscrire vos autres principaux fournisseurs

Nom	Nom	Nom
Adresse	Adresse	Adresse
Téléphone	Téléphone	Téléphone

Veillez inscrire les sous-traitants que vous utilisez présentement

1. _____
2. _____
3. _____

Veillez inscrire les installateurs employés et, si applicable, indiquer leurs numéros de certification et la source de la certification:

1. _____ # _____
2. _____ # _____
3. _____ # _____

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Nom de votre institution financière principale	
Adresse de la succursale	
Contact	Poste
Téléphone	Télécopieur

INFORMATIONS LÉGALES

Nom de votre firme d'avocat (si applicable)	
Adresse de la succursale	
Contact	Poste
Téléphone	Télécopieur

INFORMATIONS D'ASSURANCES

Nom de votre institution financière principale	
Adresse de la succursale	
Contact	Code Postal
Téléphone	Télécopieur

INFORMATIONS DE CAUTIONNEMENT

Votre entreprise a-t-elle fait l'objet d'un cautionnement? Non Oui, indiquer le montant : _____
Vous a-t-on déjà refusé un cautionnement? Non Oui

Si oui, pourquoi avez-vous obtenu un cautionnement?

INFORMATIONS DU MARCHÉ

Distribution en pourcentage de vos clients :

_____ % Clients résidentiels _____ % Clients industriels
_____ % Commercial/Institutionnel _____ % Entrepreneurs généraux

Projets exécutés par votre entreprise par année? _____

Quel est le montant estimé de vos ventes pour les 12 mois prochains? _____

En pourcentage combien de projets vaudront?

_____ % moins de 10,000\$ _____ % de 50,000\$ à 100,000\$
_____ % de 10,000\$ à 25,000\$ _____ % de 100,000\$ à 250,000\$
_____ % de 25,000\$ à 50,000\$ _____ % plus de 250,000\$

Estimation totale d'achats annuels de mousse giclée :

Je serais aussi intéressé à faire partie des comités suivants de CUFCA :

- Commercialisation Technique

PARTIE 2b – DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Fournir une copie de votre certificat d'assurance indiquant un minimum d'assurance de responsabilité civile de 2.000.000\$.

PARTIE 2c – INSTALLATEURS CERTIFIÉS

Fournir le nom et le numéro de certification d'au moins un installateur certifié employé par votre entreprise:

Je, _____ (Nom de l'installateur) déclare par la présente que je suis un installateur certifié. Mon numéro de certification est _____ du programme de _____ (agence ou programme de certification) et que je suis employé chez _____ (Nom de l'entreprise)

Signature de l'installateur

PARTIE 2d – ENTENTE D'OCTROI DE LICENCE AUX ENTREPRENEURS (ANNEXE A)

Compléter l' "ENTENTE D'OCTROI DE LICENCE AUX ENTREPRENEURS 008-50" et joignez-la à ce formulaire de demande d'adhésion. Votre entente de licence pour un entrepreneur (L' ORIGINAL PORTANT VOTRE SIGNATURE) doit être reçue dans les 10 (dix) jours ouvrables de la date d'émission de votre licence.

PARTIE 2e – ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE (ANNEXE B)

Fournir la documentation qui démontre que vous êtes propriétaire de la "Trousse d'équipement de test" appropriée tel que définie dans l'annexe L (équipement de test) des normes d'installation du CAN/ULC S705.2. Revoyez les exigences de la "Trousse d'équipement de test" ainsi que le formulaire de commande de la "Trousse d'équipement de test" de l'annexe B pour toute information pertinente à l'ensemble des tests pour les chantiers.

PARTIE 2f – FRAIS DE L'OCTROI DE LICENCE

Le fonds de développement de l'industrie de CUFCA défrayera le coût de l'octroi de licence de la part de l'entrepreneur membre. Il n'y a pas de frais pour l'octroi de licence à un entrepreneur membre. Les frais peuvent être sujets à des changements sans préavis.

PARTIE 2g – PÉRIODE POUR LAQUELLE LA LICENCE EST EN VIGUEUR

L'adhésion et la licence sont toutes deux en vigueur pour une année complète, soit du 1er juillet au 30 juin de chaque année. Les frais ne peuvent pas être du genre prorata.

PARTIE 2h – POLITIQUES DE L'OCTROI DE LICENCE

On doit satisfaire toutes les exigences de la partie 1 concernant les adhésions et de la partie 2 concernant les licences avant que l'entrepreneur puisse être reconnu comme un Entrepreneur agréé. Veuillez prendre note qu'une période de 3 jours maximum pour le processus d'octroi de licence débute après que toutes les exigences ont été satisfaites et que les paiements ont été reçus. SEULEMENT les entrepreneurs agréés qui sont en règle peuvent acheter de la mousse de polyuréthane giclée de densité moyenne évaluée par CCMC.